

NOS MISSIONS

Les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont des services de proximité de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Elles sont composées d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens et de personnel administratif.

CONSEILLER LES ÉLUS, ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

Les UDAP travaillent en relation étroite avec les usagers qui souhaitent engager des travaux dans les espaces protégés et avec les acteurs des politiques d'aménagement du territoire : collectivités locales, professionnels de l'urbanisme et du bâtiment, autres services de l'État en charge des politiques urbaines et de protection de l'environnement.

PROMOUVOIR UN URBANISME ET UNE ARCHITECTURE DE QUALITÉ

Elles œuvrent pour un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et création architecturale entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte des patrimoines.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les UDAP participent aux stratégies d'aménagement des territoires aux côtés des collectivités territoriales et des autres services de l'État. Elles apportent notamment leur expertise aux programmes de renouvellement urbain et aux opérations de revitalisation des centres-bourgs.

EXPERTISER LES TRAVAUX DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

Les UDAP émettent des avis sur les travaux en espaces protégés : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et sites naturels protégés. En lien avec les services patrimoniaux de la DRAC, elles assurent une mission de veille sanitaire, de conseil et de contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques.

ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE (ABF)

Appartenant au corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE), les ABF sont attentifs à l'histoire de la construction et aux modes d'occupation de l'espace. Ils s'assurent de l'insertion harmonieuse des projets d'aménagement dans le paysage.

GARANT DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Dans les espaces protégés, tous les travaux de modification sont soumis à l'avis ou à l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Les ABF sont également conservateurs des cathédrales et édifices affectés au ministère de la Culture.

L'ARCHITECTURE EN DORDOGNE

409 548 HABITANTS Troisième département français par sa superficie et second pour le nombre de monuments historiques, la Dordogne se situe sur le 45° parallèle. Ses limites sont celles de la communauté gauloise des Pétrocores, puis, au XIV^e siècle, celles de la Sénéchaussée du Périgord.

PAYSAGES

Cette unité historique recouvre une grande diversité de paysages : au nord-est le Périgord Vert situé sur les dernières hauteurs granitiques du Limousin, au nord-ouest le Ribéracois prolongeant les terres calcaires de Charente, à l'ouest la Double et le Landais couverts de forêts, au sud-ouest le Bergeracois et ses vignes en transition vers les pays girondins et agenais et, dans le quart sud-est le Sarladais, ou «Périgord noir» des falaises, des rivières, des châteaux forts et de la Préhistoire.



Les Eyzies-de-Tayac ©UDAP24

PATRIMOINE

L'occupation humaine y est très ancienne. La grotte de Lascaux, ainsi que de nombreuses grottes et abris préhistoriques, témoignent de l'art paléolithique. Les Eyzies de Tayac accueille le Pôle International de la Préhistoire et le Musée national de la Préhistoire. Deux ensembles sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : la cathédrale Saint-Front de Périgueux, les abbayes de Cadouin et de Saint-Avit-Sénieur au titre des chemins de Saint Jacques de Compostelle ainsi que quinze sites préhistoriques de la vallée de la Vézère.

ARCHITECTURE

Le patrimoine bâti se distingue par un grand nombre de châteaux et de maisons fortes médiévales et Renaissance. La Dordogne est très riche en églises romanes à file de coupes dont la cathédrale Saint-Front est l'exemple le plus fort. Elle est marquée par l'architecture classique à l'ouest du département.

Ce patrimoine abondant est un enjeu important pour le territoire qui comprend 3 secteurs sauvegardés et 39 sites patrimoniaux remarquables.



Bergerac ©UDAP24



NOUS CONTACTER

Le service est installé au 1^{er} étage, de l'immeuble de l'unité départementale de la DIRRECTE

UDAP de la Dordogne
2 rue de la Cité
CS 31202
24000 PERIGUEUX

Accès aux personnes à mobilité réduite par ascenseur

05.53.06.20.60
udap.dordogne@culture.gouv.fr



Cathédrale Saint-Front - Périgueux ©UDAP24

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS ET PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Lundi de 13h30 à 17h
Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h

PERMANENCES DANS LES COMMUNES

Belvès, Bergerac, Domme, Excideuil, Eymet, Issigeac, Lalinde, Les Eyziès, Montignac, Périgueux, Sarlat et Terrasson

VOS INTERLOCUTEURS À L'UDAP 24

CHEF DE L'UDAP 24, ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF)
Xavier ARNOLD

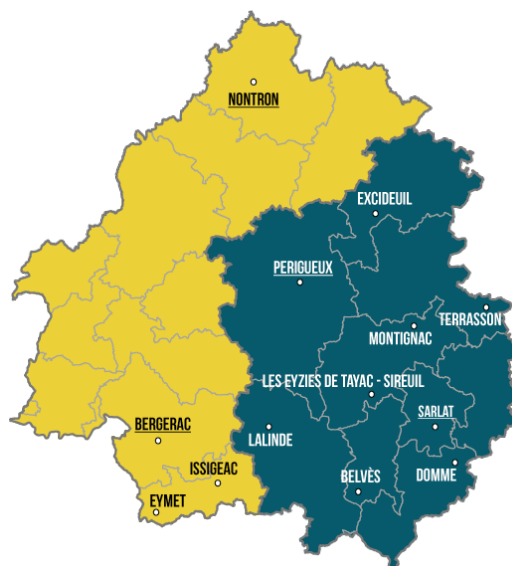
ASSISTANTE : Sophie ALALINARDE
INGÉNIEUR : Thierry BARITAUD
TECHNICIENNE : Lucie BRAEM-VILLESUZANE

SECTEUR OUEST DU PAYS DE JUMILHAC LE GRAND AUX PORTES SUD PÉRIGORD

ABF : Pia HANNINEN ■
ADMINISTRATIF : Anne Marie FALCOU ■

SECTEUR EST DU PAYS DE LANOUILLE AUX BASTIDES DORDOGNE PÉRIGORD

ABF : Xavier ARNOLD ■
TECHNICIEN : Fabrice TURPIN ■
ADMINISTRATIF : Isabelle PAGNIN ■



udap.dordogne@culture.gouv.fr

05.53.06.20.60

atlas.patrimoines.culture.fr

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/>

Drac-Nouvelle-Aquitaine



drac
nouvelle
aquitaine 24

UDAP | Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine
DORDOGNE



La Roque Gageac - Bourg ©UDAP24